

COMPTE RENDU :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 10 novembre 2011
à la Mairie de Prades

Présents : Mmes Marie-Thérèse ROUBAUD, Chantal FARIGOULE GUEY, Catherine JAMMES, Maguy BOUCHE, Aline MICHEL, Annie PLANTIN et Mathilde PIGEON ; Mrs Franck NOEL-BARON, Joseph VISSAC, Joseph TORRENT, Franck MASSEBOEUF, Jean-Marc CHASSEFEYRE, Alain CUSSAC, Roger GAUTHIER, Noël JOUVE, Serge ROCHER, Louis BARTHELEMY, Robert CHAUSSE, Gilles RUAT et Roger PORTAL.

Représentés : M. Didier MARTIN par M. Olivier MICHEL, M. Denis FOURY par M. Philippe MOLHERAT, M. Fabrice BRUNET par Melle Sandrine DUBOIS, M. Jean-Paul PASCAL par M. Nicolas PORTAL, M. Guy BRUSTEL par Mme Marianne LABETOULLE et M. Hervé HUGON par Mme Gaëlle GERENTON.

Excusés : Mme Christiane LONJON, Mrs Jean-Pierre KREMBSER, Jean-Michel DURAND, Marc VANDER WINDT et Gérard MATHON.

Absents : Mrs Bernard VISSAC, Stéphane VISSAC et Jean-Hervé AMBLARD.

Assistés également : Mlle Caroline SCHELL, Mrs Pierre-Olivier MALARTRE et Eric AUBERT.

Secrétaire de séance : Mme Aline MICHEL.



Rappel de l'ordre du jour suivant :

Validation du précédent CR

Finances, programmation et travaux

- 1- Présentation et adoption de la décision modificative N°1 du Budget Général
- 2- Adoption des avenants aux marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre du dossier d'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage
- 3- Création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Développement économique, agriculture et tourisme

- 4- Désignation d'un nouveau responsable à la Commission développement économique, agriculture et tourisme
- 5- Engagement d'une Opération Collective de Modernisation (OCM) du commerce et de l'artisanat sur le territoire Communautaire
- 6- Validation du projet d'observatoire de biodiversité sur la ferme du Pradel et autorisation de sa mise en œuvre opérationnelle par l'Association Saumon Sauvage

Environnement, cadre de vie, solidarités et actions sociales

- 7- Validation du cahier des charges du plan de fleurissement communautaire et engagement d'une étude
- 8- Engagement d'une mission d'accompagnement pour le montage de projet éolien porté en maîtrise d'ouvrage par l'Association de préfiguration du PNR Gorges du Haut-Allier Margeride

Affaires scolaires, enfance/jeunesse, culture et sport

- 9- Adoption d'une délibération cadre pour la fixation des tarifs annuels de ramassage scolaire
- 10- Désignation d'un nouveau délégué communautaire au Conseil d'Administration du Collège du Haut-Allier

Administration

- 11- Changement de délégués Communautaires de la Commune de Saint Bérain à la Communauté de Communes du Langeadois
 - 12- Remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'offres de la Communauté de Communes
 - 13- Changement de délégués Communautaires des Communes de Saint-Bérain et Chazelles au SMAT du Haut-Allier
 - 14- Fixation de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur
- 15- Questions diverses



Madame Aline MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire de Prades accueille la séance du Conseil Communautaire et souhaite la bienvenue à tous les délégués.

Le Président de la Communauté ouvre la séance de Conseil Communautaire et donne lecture des PV des bureaux communautaires du 16 septembre et du 24 octobre 2011. Ces PV n'ont appelé aucune remarque de la part des délégués communautaires.

Le Président propose aux délégués d'engager des réflexions et des débats communautaires sur les compétences suivantes :

- Fonctionnement des écoles
- Entretien des cours d'eau
- Eau potable

Il propose également d'ouvrir les Commissions thématiques de la Communauté aux conseillers municipaux volontaires et demande aux communes d'en débattre au sein de leur Conseil municipal.



Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

1 - DM 1

A la demande du Président et du Vice-Président chargé des finances, la DM 1 est présentée par Eric AUBERT.

Section de Fonctionnement :

- **Dépenses = - 14 153.25 €**
 - Charges à caractère général = + 35 077 €
 - Charges de gestion courante = + 1 875.96 €
 - Dépenses imprévues = + 33 968.72 €
 - Virement section d'investissement = - 85 074.93 €

- **Recettes = - 14 153.25 €**
 - Atténuations de charges = + 73.83 €
 - Dotations et subventions = - 38 473.82 €
 - Autres produits de gestion courante = + 23 312.83 €
 - Produits exceptionnels = + 933.91 €

Section d'Investissement:

- **Dépenses = - 109 074.93 €**
 - Etudes et logiciel = - 41 574.93 €
 - Matériel, mobilier et informatique = + 37 500 €
 - Travaux = - 105 000 €

- **Recettes = - 109 074.93 €**
 - Virement de section = - 85 074.93 €
 - Dotation = - 7 000 €
 - Subventions = - 17 000 €

M. Franck MASSEBOEUF demande des éclaircissements sur la recette des 23 312.83 € obtenue par la Communauté de Communes sur la vente de certificats d'économie d'énergie (CEE). Le Président et le Directeur expliquent que la réhabilitation vertueuse sur le plan énergétique de l'école de Pinols et du Val Fleuri a permis à la Communauté d'engendrer des KW CUMAC (autour de 4MW) et de les vendre à des obligés au prix du marché. Ces KW CUMAC ont été achetés au prix de 0.45 € le cent par la Société Dystridin et ont ainsi généré une recette TTC de 23 312.83 €. Ils soulignent que pour plus d'informations le dossier est consultable dans les locaux de la Communauté de Communes du Langeadois.

Sur la présentation de la feuille d'émargement de la DM1, M. Franck MASSEBOEUF demande que soit rajouté le numéro de la décision modificative.

La DM1 est adoptée à l'unanimité des présents.

Le Président fait circuler une feuille d'émargement qui doit être signée par les délégués Communautaires titulaires et qui devra figurer dans le registre des délibérations de l'année 2011 comme le prévoit la nouvelle réglementation.

2 - ADOPTION DES AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX ET DE MAITRISE D'ŒUVRE DU DOSSIER D'AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le Président présente les avenants suivants :

- N°1 – Marché de maîtrise d'œuvre = + 5 900 € HT
- N°1 – Lot 1 VRD - Terrassement = + 5 083.87 € HT
- N°1 – Lot 2 Maçonnerie = - 2 030.40 HT
- N°1 – Lot 3 Charpente = - 550.00 € HT
- N°1 – Lot 4 Menuiseries extérieures = + 3 280.07 € HT
- N°1 – Lot 5 Plâtrerie Peinture = - 348.45 € HT
- N°1 – Lot 6 Carrelage = + 546.31 € HT
- N°1 – Lot 7 Plomberie Sanitaire = - 1 581.40 € HT
- N°2 – Lot 8 Electricité = - 1 675.00 € HT

Au global l'opération se solde par un dépassement de 0.9 % du coût d'objectif (soit + 2 724.90 €). L'ensemble des avenants est validé à l'unanimité des présents.

3 - CREATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Président présente la délibération et demande à chaque Commune membre de proposer des commissaires (par délibération) afin de soumettre une liste de 40 commissaires, minimum, au Directeur départemental des Finances Publiques qui désignera 20 commissaires (10 titulaires et 10 suppléants).

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

4 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU RESPONSABLE A LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AGRICULTURE ET TOURISME

Le Président propose de retenir la candidature de M. Louis BARTHELEMY proposée par la Commission.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

5 - ENGAGEMENT D'UNE OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

La délibération est présentée par Mme Marie-Thérèse ROUBAUD qui explique que grâce à l'OCM les commerçants et artisans de Langeac pourront être éligibles aux aides du FISAC. Elle rajoute qu'une réflexion pourra également être engagée sur l'urbanisme Commercial de la Commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

6 - VALIDATION DU PROJET D'OBSERVATOIRE DE BIODIVERSITE SUR LA FERME DU PRADEL ET AUTORISATION DE SA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE PAR L'ASSOCIATION SAUMON SAUVAGE

Le Président rappelle que le projet d'observatoire de la biodiversité est porté par l'Association Saumon Sauvage et qu'il repose sur 3 volets :

- ↳ Activités scientifiques
- ↳ Activités éducatives
- ↳ Activités touristiques

Pour la gestion du volet touristique, l'Association a choisi de sous louer le site à la SARL Sportival Haut Allier moyennant une participation aux travaux ultérieurs et au versement d'un loyer mensuel. L'Association s'engage également à réaliser des travaux sur le gros œuvre et de remettre en service le système d'assainissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents

7 - VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES DU PLAN DE FLEURISSEMENT COMMUNAUTAIRE ET ENGAGEMENT D'UNE ETUDE

Mme Maguy BOUCHE présente la délibération et le cahier des charges qui accompagne le plan de fleurissement. La réflexion sera conduite sur toutes les Communes de la Communauté et sur l'ensemble du territoire communal.

La délibération est adoptée par 24 POUR, 1 CONTRE (M. Roger PORTAL) et 1 ABSTENTION (Mme Aline MICHEL).

8 - ENGAGEMENT D'UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE MONTAGE DE PROJET EOLIEN PORTE EN MAITRISE D'OUVRAGE PAR L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION DU PNR GORGES DU HAUT ALLIER MARGERIDE

Le Président explique aux membres du Conseil que plusieurs EPCI sur le territoire du Haut-Allier s'interrogent sur le montage juridique et fiscal le plus adapté à la création d'un parc éolien. Pour avancer dans ces réflexions, l'Association de préfiguration du PNR Haut Allier Margeride a proposé aux Communautés de Communes intéressées d'être maître d'ouvrage d'une étude juridique pour permettre aux Communautés d'identifier les opportunités d'un développement de l'éolien.

Le Président souligne que ce montage permet de réaliser des économies d'échelle, d'échanger sur ce dossier avec d'autres Communautés de Communes, de maintenir une certaine cohérence dans les réflexions à l'échelle du territoire du futur parc et d'être en phase avec le Schéma Régional Eolien.

L'étude juridique et fiscale devrait aboutir sur la proposition de plusieurs scénarii pour le montage de notre dossier.

M. Franck MASSEBOEUF demande pourquoi confier la maîtrise d'ouvrage de cette étude à cette association qui n'existe pas et qui est composée de bénévoles ? Quels sont les objectifs ? La ZDE est élaborée par la Communauté, le périmètre du parc n'est pas défini et actuellement on est sûr de rien sur son montage. Certaines Communautés vont bénéficier de cette étude alors qu'elles ne seront peut être pas dans le parc.

M. Roger PORTAL demande quel est l'intérêt de travailler avec cette association et pourquoi l'avis des Communes est sollicité sur la ZDE du Langeadois puisque c'est la Communauté qui va décider.

Mme Aline MICHEL intervient pour préciser que l'association de préfiguration du PNR exclut les habitants du territoire qui ne sont pas informés du projet de parc.

M. Gilles RUAT revient sur la sollicitation des avis des 3 Communes concernées par le zonage éolien du Langeadois (Siaugues Sainte Marie, Mazeyrat d'Allier et Vissac Auteyrac) et souhaite savoir ce qu'il adviendrait si les Communes délibéraient contre le zonage proposé. Il demande s'il n'est pas préférable d'attendre les conclusions de l'étude juridique et fiscale avant de solliciter l'avis des Communes et de déposer la ZDE.

Le Président rappelle que l'association de préfiguration du PNR a bien une existence juridique puisqu'elle a été créée et sa composition validée par une délibération adoptée par le comité Syndical du SMAT du Haut Allier.

Il rappelle également que statutairement c'est la Communauté qui va déposer la ZDE et détaille l'ensemble de la procédure.

L'étude juridique et fiscale apportera un éclairage sur les différents montages possibles et il appartiendra ensuite à chaque Communauté de Communes de décider seule du montage qu'elle souhaite privilégier. Il propose de déposer la ZDE début 2012 et de conduire l'étude en 2012.

M. Robert CHAUSSE rappelle que dans ce dossier il y a 2 volets :

- ✦ **1^{er} volet :** l'élaboration de la ZDE qui est de compétence Communautaire et qu'il est bien que la Communauté demande l'avis des communes concernées par le zonage.
- ✦ **2^{ème} volet :** l'engagement d'une étude juridique, financière et fiscale pour voir les retombées sur le territoire qui varient de 1 à 10. Il est favorable à ce que cette étude soit portée par l'Association de préfiguration du PNR. Sur le plan technique, le parc n'apportera pas de plus value mais sur le plan environnemental et financier certainement.

Il souhaite qu'un comité de pilotage chargé de la rédaction du cahier des charges et associant les Communes concernées soit créé.

Au terme de ce débat, le Président propose une modification de la délibération comme suit : « Valide le cahier des charges proposé » : supprimé et remplacé par « Met en place un comité de pilotage avec les Maires concernés par le projet éolien. Ce comité de pilotage sera chargé de valider le cahier des charges et d'assister le maître d'ouvrage dans l'exécution de l'étude juridique et fiscale ».

La délibération est adoptée par 22 POUR, 2 CONTRE (Aline MICHEL et Roger PORTAL) et 2 ABSTENTIONS (Noël JOUVÉ et Franck MASSEBOEUF).

9 - ADOPTION D'UNE DELIBERATION CADRE POUR LA FIXATION DES TARIFS ANNUELS DE RAMASSAGE SCOLAIRE

La délibération est présentée par Mme Annie PLANTIN. Chaque année, la Communauté de Communes appliquera le tarif arrêté par le Conseil Général de la Haute-Loire.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

10 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE COMMUNAUTAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DU HAUT-ALLIER

Départ de M. Franck MASSEBOEUF.

Mme Annie PLANTIN est désignée à l'unanimité des présents comme représentante de la Communauté au collège public du Haut Allier en remplacement de M. Denis FOURY.

11 - CHANGEMENT DE DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNE DE SAINT-BERAIN

Suite à la démission de M. Gérard MATHON de son poste de conseiller municipal de Saint Bérain la Commune a désigné de nouveaux délégués Communautaires. Il s'agit de :

<u>Délégués Titulaires</u>	<u>Délégués Suppléants</u>
- M. Serge ROCHER	- Mme Marie-Louise JAMMES
- M. MEDHEB El Hadj Ahmed	- Mme Edith CHARDON

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

12 - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE TITULAIRE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Retour de M. Franck MASSEBOEUF.

M. Gérard MATHON, démissionnaire, est remplacé par :

- Titulaire : Serge ROCHER
- Suppléant : Aline MICHEL

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

13 - CHANGEMENT DE DELEGUES COMMUNAUTAIRES DES COMMUNES DE SAINT-BERAIN ET CHAZELLES AU SMAT DU HAUT-ALLIER

Les Communes de Saint-Bérain et de Chazelles ont souhaité modifier leurs délégués Communautaires au SMAT du Haut Allier.

Pour Chazelles les nouveaux délégués sont :

- Déléguée titulaire : Madame Josiane DUMAS
- Délégué suppléant : Monsieur Jean SERVANT

Pour Saint-Bérain les nouveaux délégués sont :

- Délégué titulaire : Monsieur Serge ROCHER
- Déléguée suppléante : Madame Sandrine COLOMBET

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

**14 - FIXATION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR
CHARGES DES FONCTIONS DE RECEVEUR**

Le Conseil décide à l'unanimité de fixer l'indemnité du comptable aux taux de 100 %.
Le Président indique que le prochain Conseil aura lieu le 16 décembre 2012 à 20h30.

↳ La séance du Conseil Communautaire est levée à 23h30.

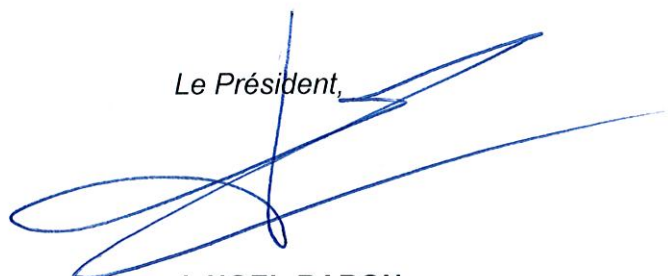
Fait à Langeac,
Le 5 décembre 2011

La secrétaire de séance,



Aline MICHEL

Le Président,



Franck NOEL-BARON

DIFFUSION : A tous les délégués communautaires, les agents, site Internet et panneau d'affichage de la C.C.L.

